



## **AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Jeudi le 9 décembre 2021

À tous les élus municipaux,

Le Directeur général vous convoque par la présente à une séance extraordinaire du conseil municipal, **mercredi le 22 décembre 2021, à compter de 18h30**. La séance extraordinaire sera tenue au Centre communautaire situé au 10, rue du Centre.

---

Yvon Blanchard, directeur général

### **ORDRE DU JOUR PROPOSÉ :**

#### **A) OUVERTURE ET PROCÉDURE**

1. Appel à l'ordre
2. Mot de bienvenue
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Adoption de l'ordre du jour

#### **B) SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

- B-1 Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024.

**C) PAROLES AUX CONTRIBUABLES (PÉRIODE DE QUESTIONS).** La période de questions doit porter uniquement sur le « PTI / 2022 À 2024 »

#### **D) CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Je certifie avoir reçu l'avis de convocation du Directeur général de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021, en main propre ou par livraison à mon domicile en conformité avec l'article 152 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Votre signature

Merci de remettre ce document dûment signé, à mon attention, au bureau municipal et de confirmer votre présence par téléphone au 819 467-5437 poste 222 ou par courriel à l'adresse [dg@lac-sainte-marie.com](mailto:dg@lac-sainte-marie.com).